Historique des arrêtés de catastrophe naturelle

Tout savoir sur les demandes de reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle.



Pour information, voici l’historique des demandes de reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle ces dernières années, pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols :

- Sécheresse 2017 : Période reconnue du 01/04/2017 au 30/09/2017 (arrêté du 24 juillet 2018),
- Sécheresse 2018 : Période reconnue du 01/10/2018 au 31/12/2018 (arrêté du 16 juillet 2019),
- Sécheresse 2019 : Aucune période reconnue (arrêté du 17 juin 2020).
- Sécheresse 2020 : Période reconnue du 01/04/2020 au 30/09/2020 (arrêté du 22 juin 2021)
- Sécheresse 2021 : Aucune période reconnue (arrêté du 26 juillet 2022).
- Sécheresse 2022 : Période reconnue du 01/04/2022 au 30/06/2022 (arrêté du 25 avril 2023)
- Sécheresse 2023 : Aucune période reconnue (arrêté du 23 juillet 2024).
- Sècheresse 2024 : Aucune période reconnue (arrêté du 23 avril 2025).
- Sècheresse 2025 : Aucune période reconnue (arrêté du 11 mai 2026).